

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1837.

Amendements au projet de loi sur les sucres.

J'ai l'honneur de proposer, par sous-amendement à l'amendement de M. Lardinois, de fixer à 65 kil. le rendement légal des sucres désignés litt. A par le ministre des finances, et à 70 kil. le rendement de ceux désignés litt. B.

DU BUS.

Sous-amendement.

Je propose d'ajouter à l'amendement de M. Rogier, ces mots :

« Importé par navire belge, et de fr. 5-50 par 100 kil. de sucre brut im-
» porté par navire étranger. »